



Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

Compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2025

PRESENTS	Karine BORDES, Marion GALINIER, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, Franck NEZRY, Vincent HONIAT, Julien DESCALZO (partiellement)
ABSENTS / EXCUSES	Nathalie AUDRY Caroline Fezas procuration à Marion GALINIER Cendrine BABOT Brigitte JUGHON, Brigitte LAGARDE

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures

Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.

Date de convocation du conseil municipal : 18 juin 2025

ORDRE DU JOUR

Délibération annule et remplace déplacement du coffret prises place de la Paix auprès du SDEHG.....	2
Délibération instaurant une taxe aménagement majorée	3
Délibération autorisant le Maire à signer la convention propreté aux abords des points apport volontaire avec le Muretain Agglo	3
Délibération autorisant la commune au retrait du Muretain Agglo selon la procédure dite « de droit commun ».....	4
Délibération autorisant le Maire à signer la vente d'une parcelle du lotissement « Le Couchant »	4
Délibération fixant le tarif de location de la salle Guignerieu aux professionnels	4
Délibération d'un projet emportant la mise en comptabilité du PLU de Bonrepos-sur-Aussonnelle en vue de permettre l'implantation d'un parc agrivoltaïque situé au Tourneris ...	5
Questions diverses.....	7

Délibération annule et remplace déplacement du coffret prises place de la Paix auprès du SDEHG

Nous avons signé une délibération en 2023 pour le déplacement d'un coffret place de la paix (celui où viennent se brancher le CdF entre autres) par le SDHEG, avec un reste à charge de 2 064€. Malheureusement pendant les travaux SdF, le câble allant de l'école vers la Salle des fêtes a été arraché et il a disparu. Il a fallu continuer les travaux donc nous avons fait faire un devis pour la réparation et le nouveau reste à charge est de 9 062€. Nous n'avons pas le choix pour l'avancement du projet SdF.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération instaurant une taxe aménagement majorée

Sur la commune nous avons une taxe aménagement de base de 5%. Elle permet de récupérer une somme lors d'une construction pour financement des infrastructures comme la voirie par exemple. Elle peut être majorée jusqu'à 20%, ce changement doit être justifié, par un projet d'aménagement et identifier précisément les parcelles cadastrales. Nous disposons de secteurs ne pouvant s'ouvrir à urbanisation faute de débit suffisant pour l'adduction d'eau potable (Mondou, Goujon, Empeaux). Nous avons demandé à un BE l'estimation de renforcement de réseau en ajoutant une sécurisation des cheminements route d'Empeaux ou du Goujon. Le renforcement du réseau au Mondou coûte environ 120 000€ HT, le renforcement plus le cheminement chemin au goujon coûte environ 165 000€ HT, le renforcement plus le cheminement route d'Empeaux coûte environ 600 000€ HT. Pour information, sur une maison moyenne de 100m², nous récupérons environ 2 300€ avec une taxe de 5%. Sur les zones envisagées nous souhaitons porter la taxe aménagement à 12%.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant le Maire à signer la convention propreté aux abords des points apport volontaire avec le Muretain Agglo

La commune de Bonrepos sur Aussonnelle quittera au 1^{er} janvier 2026 le Muretain Agglo. Toutefois cet EPCI assure la collecte des OM et du TRI pour l'année 2025, la dernière convention date de 2019. La commune s'engage à entretenir les plateformes en contrepartie d'une refacturation au Muretain Agglo. Nous disposons de 22 points sur la commune, plus ou moins grands. La contrepartie financière que nous facturons est de 5240,48€. Sans cette délibération, nous ne pouvons refacturer cette prestation faites par nos agents.

Pour information, le Muretain passe une fois par an pour laver les bacs.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant la commune au retrait du Muretain Agglo selon la procédure dite « de droit commun »

Nous avons délibéré pour quitter le Muretain Agglo. L'ensemble des communes de l'agglomération doivent voter une délibération concordante favorable à notre sortie. Si les communes ne délibèrent pas dans les 3 mois, ceci est considéré comme un refus. Il y a 26 communes et nous nous attendons donc à 25 délibérations. Cependant, il se trouve que nous devons aussi délibérer pour nous autoriser à sortir du Muretain.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération autorisant le Maire à signer la vente d'une parcelle du lotissement « Le Couchant »

Il y a trois parcelles à bâtir en face des ateliers. Nous n'avons pas eu beaucoup de contacts pour ces parcelles mais avons été approchés par une personne, sur le plus petit lot, le N°2. Commercialisation à 103 000€, après négociations, nous acceptons 100 000€.

Le Maire demande l'autorisation pour signer la promesse afin de ne pas bloquer le processus et solder le prêt relais, nous libérant d'une charge d'endettement.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 10 pour.

Adopté

Délibération fixant le tarif de location de la salle Guignerieu aux professionnels

19h27 arrivée de Julien DESCALZO.

Nous avons voté des tarifs de location de Salle des Fête lors d'un précédent conseil. Nous nous sommes aperçu que nous pouvions louer la petite salle (Guignerieu, 60m²) à des professionnels, ce qui n'était pas prévu dans nos textes. Nous voulons ajouter cette

possibilité dans le contrat, avec un tarif de 100€ la journée. A titre de comparaison, le tarif est de 150€ le week end pour les Reposiens, 250€ pour les externes.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 11 pour.

Adopté

Délibération d'un projet emportant la mise en comptabilité du PLU de Bonrepos-sur-Aussonnelle en vue de permettre l'implantation d'un parc agrivoltaïque situé au Tourneris

Le Maire prévient que, selon les derniers éléments, cette délibération pourra ne pas être votée.

Pour rappel, nous avons déjà délibéré pour le projet d'agrivoltaïque sur la commune et Fontenilles. Nous avons reçu Voltalia, le promoteur ainsi que M. Thoulouse, exploitant des terres. L'objectif premier est de pérenniser l'exploitation de l'agriculteur car la durée de vie d'un tel projet est de 40 ans.

L'objectif est de produire 17 mégawatts, l'équivalent de la production pour environ 19 000 habitants. Au-delà de l'intérêt pour l'agriculteur, l'intérêt serait potentiellement d'améliorer le cheminement par une voie douce cyclable au Tourneris. Visuellement, il y aura une haie fruitière et un recul des panneaux de 20 mètres par rapport à la route en général sauf devant les habitations du Tourneris où le recul supplémentaire sera de 50 mètres. Aujourd'hui il n'y a pas d'objection particulière. 2 réunions publiques se sont tenues pour les riverains du projet sur les communes de Fontenilles et Bonrepos.

Le promoteur subit cependant un problème technique sur Bonrepos car une grosse partie de la parcelle est zone AUF (autorisant une activité économique) et l'autre en zone 2AU alors qu'il faut impérativement être en zone agricole pour pouvoir réaliser un tel projet. La proposition de Voltalia est de continuer la demande concomitamment à la révision du PLU pour changer ces zones.

Voltalia a communiqué les enjeux (architecture, faune et flore...) mais n'a communiqué les résultats de l'impact que le jour du Conseil.

Le Maire, seul élu à avoir pu lire ce rapport, présente les deux principaux éléments suivants :

- Concernant la Chevêche d'Athéna enjeu faible à modéré pour l'habitat d'alimentation.
- Concernant le Bruand Proyer, enjeu faible pour l'habitat.

Soit le conseil est d'accord pour procéder au vote de la délibération sur ces éléments, soit nous ajournons cette délibération pour lecture complète du rapport par des élus autre que le Maire.

Basé sur ces éléments, les élus sont d'accords pour maintenir le vote de la délibération

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 1 abstention, 10 pour.

Adopté

Questions diverses.

Gérard BOUILLARD est d'accord pour participer à un projet sur les monuments historiques avec la Salvetat Saint Gilles mais souhaite être accompagné. Jean Claude DEMPÈRE se porte volontaire.

Le Maire rappelle l'inauguration de la Salle des Fêtes le 4 juillet 2025 à 18h suivie d'un concert.

Pas de questions du public.

La séance est levée à 19h54